Office National des Forêts

Commune de LANSLEVILLARD

Plan d'Indexation en « Z » (PIZ) dans les secteurs hors PPR de : Pissérieut et Chenevières



juin 2013

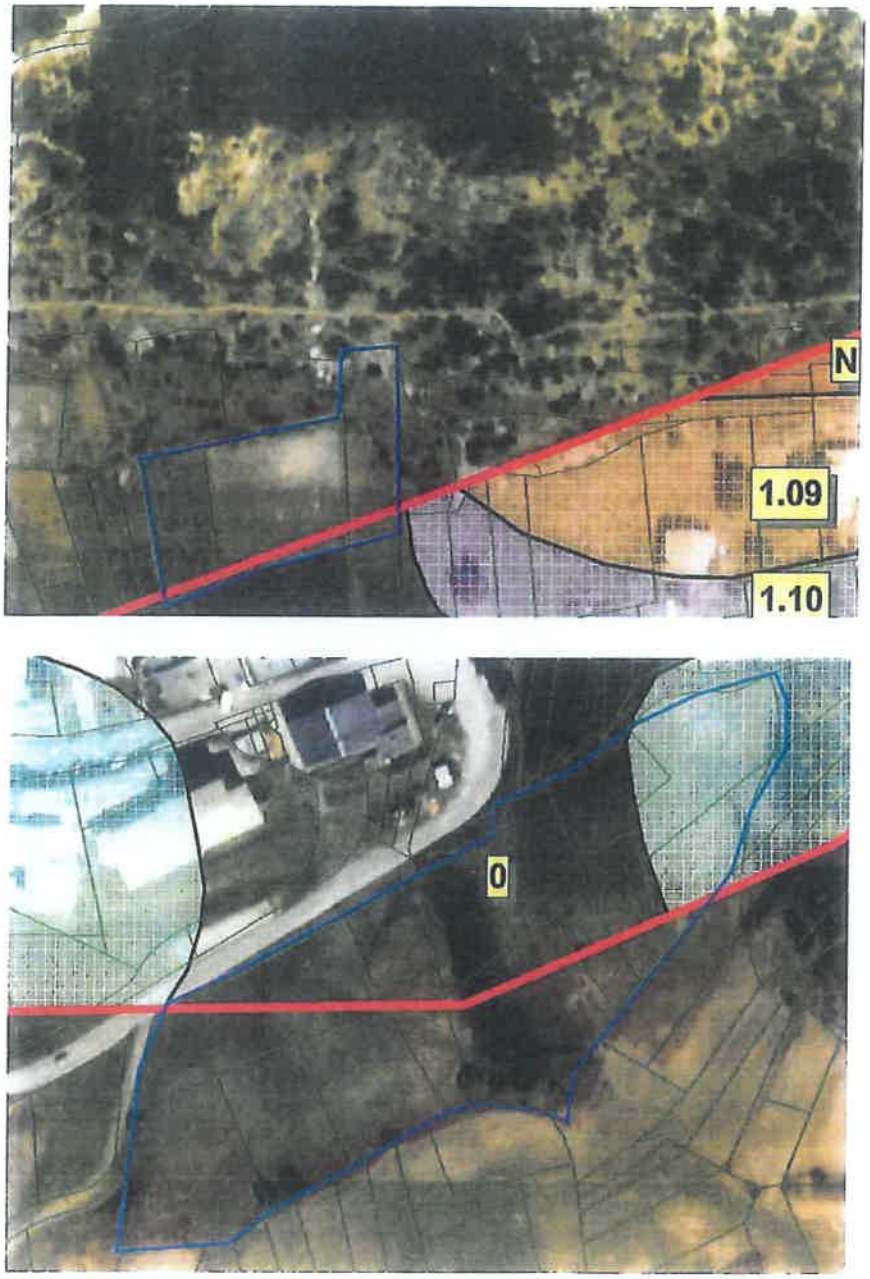
rtm

1 Introduction

Ce rapport fait suite à la demande de la commune de compléter les études des risques naturels au-delà des limites du périmètre règlementé par le PPR dans les secteurs cités ci-dessus en vue de leur urbanisation.

Dans un souci de cohérence. cette étude est menée sur les bases du PPR, en utilisant la même approche règlementaire.

Plan de situation : ortho photos IGN de 2006



En bleu. les secteurs étudiés. en rouge la limite du périmètre du PPR. et le zonage du PPR

2 Analyse des phénomènes naturels :

2.1 La Chenevière :

Chutes de blocs :

La note de présentation du PPR indique à proximité de ces parcelles un risque de chutes de blocs de l'ordre du m3 depuis les affleurements rocheux dominant la zone couverte par le PPR. Les parcelles de cette zone sont situées en bordure des zones sources. Un parcours du terrain le 7 juin 2013 a permis de retenir les hypothèses suivantes :

Le site étudié est dominé par 3 niveaux de falaises :



En rouge site à urbaniser
En orange zones sources potentielles
1 falaise supérieure, h moy : 30m
2 falaise médiane h moy = 10m
3 falaise inférieure h moy = 20m

Géologie (carte Lanslebourg 1/50000) : le substratum est constitué calcshistes et marbres du crétacé supérieur basal (CsC).
Sur le site, ils apparaissent très durs avec des veines de quartz et lités en fins bancs décimétriques. Le pendage est subhorizontal, formant parfois des surplombs, photos ci dessous



falaise intermédiaire



falaise supérieure

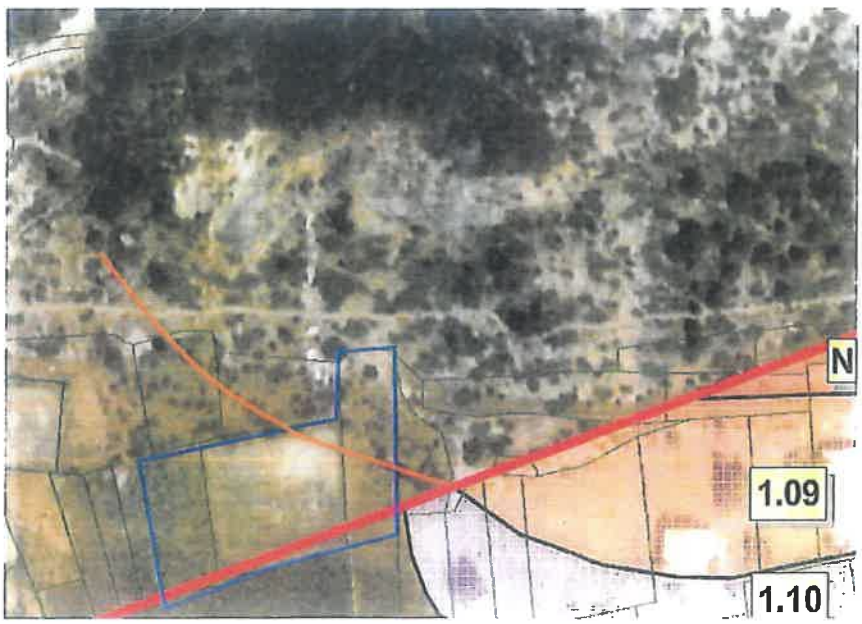
Alea de départ :
Les deux falaises 1 et 2 sont très peu productives : on n'observe pas de blocs sur les pentes intermédiaires hormis quelques éléments de quelques litres à dizaines de litres en pied de falaise. Les surplombs sont bien ancrés (pas de fissure arrière). De plus les pentes (de 25 à 35°) sont boisées en partie inférieures et efficaces pour arrêter de petits blocs.
La falaise 3 dominant les prés est plus fracturée et on y observe un petit écroulement récent (visible sur les orthophotos de 2006). Le plus gros des blocs a un volume de $3m^3$. Ils semblent avoir plutôt glissés que roulés. En bordure Est on observe des instabilités de l'ordre du m^3.





On retiendra donc un aléa de départ négligeable pour les falaises 1 et 2, et moyen pour la falaise 1. La taille des blocs retenue est de 1 à 3m3.

Aléa de propagation : en l'absence de trajectographie, on a utilisé la méthode des lignes d'énergie en retenant un angle de 32° entre la zone départ et l'extension maximale en aval, angle limite statistiquement constaté sur ce type de topographie en 3 zones : falaise, tablier d'éboulis, pentes décroissantes. Au-delà de cette limite, l'aléa de propagation est considéré comme négligeable



Avalanches : la Carte de Localisation des Phénomènes avalancheux CLPA mentionne en amont une zone de départ potentielle déterminée par photo-interprétation. Le boisement actuel des pentes et leur exposition sud favorisent une rapide stabilisation du manteau neigeux et les coulées de fonte ne nous semblent pas pouvoir atteindre la zone d'étude. Cet aléa est n'est donc pas retenu.

2.2 Le Pissérieut :



Glissement de terrain :
Cet aléa n'est pas retenu. En effet, le substratum rocheux apparaît en divers points, il est très compact.
On note une zone mouilleuse (flèche bleue) qu'il conviendra de drainer, ou de canaliser, un exutoire existe dans le mur de soutènement de la RD. Elle ne remet pas en cause la stabilité des terrains.

Avalanches : la Carte de Localisation des Phénomènes avalancheux CLPA ne mentionne aucune coulée. Cet aléa n'est pas retenu.

3 Analyse de la constructibilité, par secteur, zonage

Les secteurs étudiés sont situées au delà des urbanisations existantes. Selon la doctrine de l'Etat en matière de constructibilité hors zones urbanisées. les secteurs non soumis à des aléas naturels forts ou moyens peuvent devenir constructibles.

Les plans ci-dessous indiquent le zonage des secteurs étudiés avec une étiquette sur chaque zone. (en bleu) et rappelle le zonage du PPR.

Etabli par
L'ingénieur A. E.

P. MACABIES

Vu et transmis
Le Chef du Service RTM

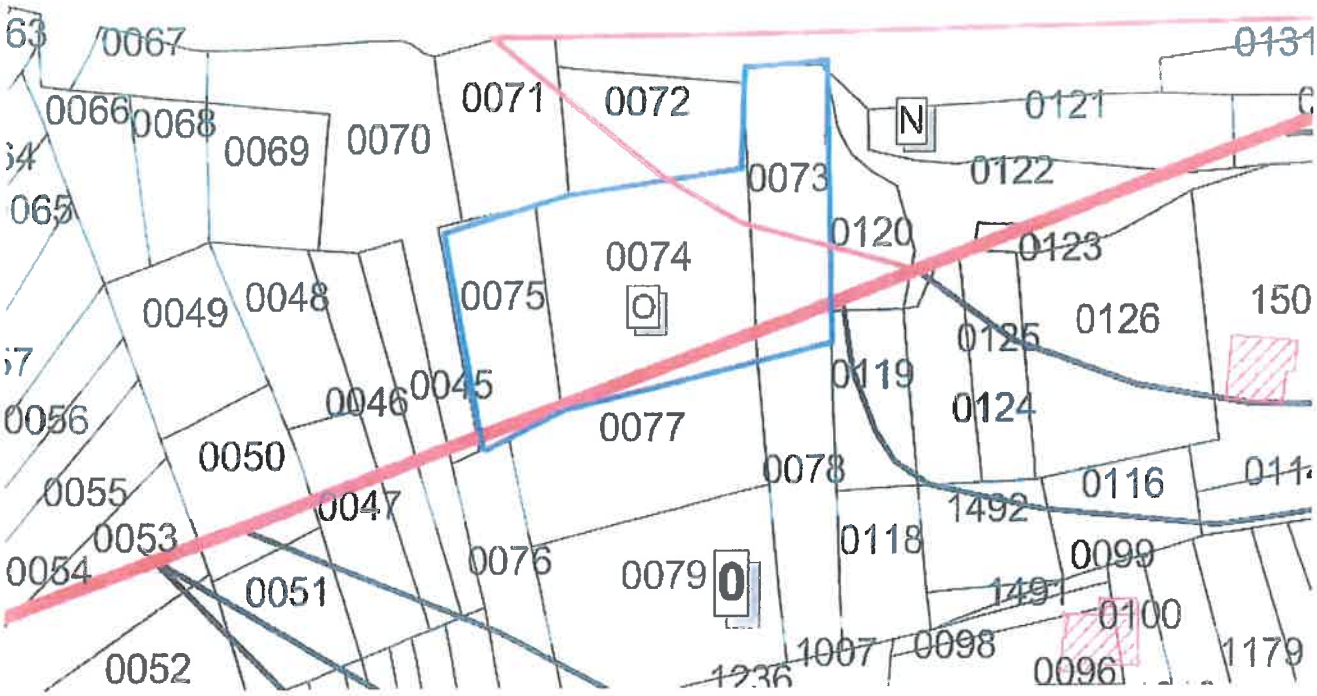
Laurent Voisin

Plans de zonage

Secteur de La Chenevière

La zone « O » est constructible sans prescription particulière, la zone « N » est inconstructible.

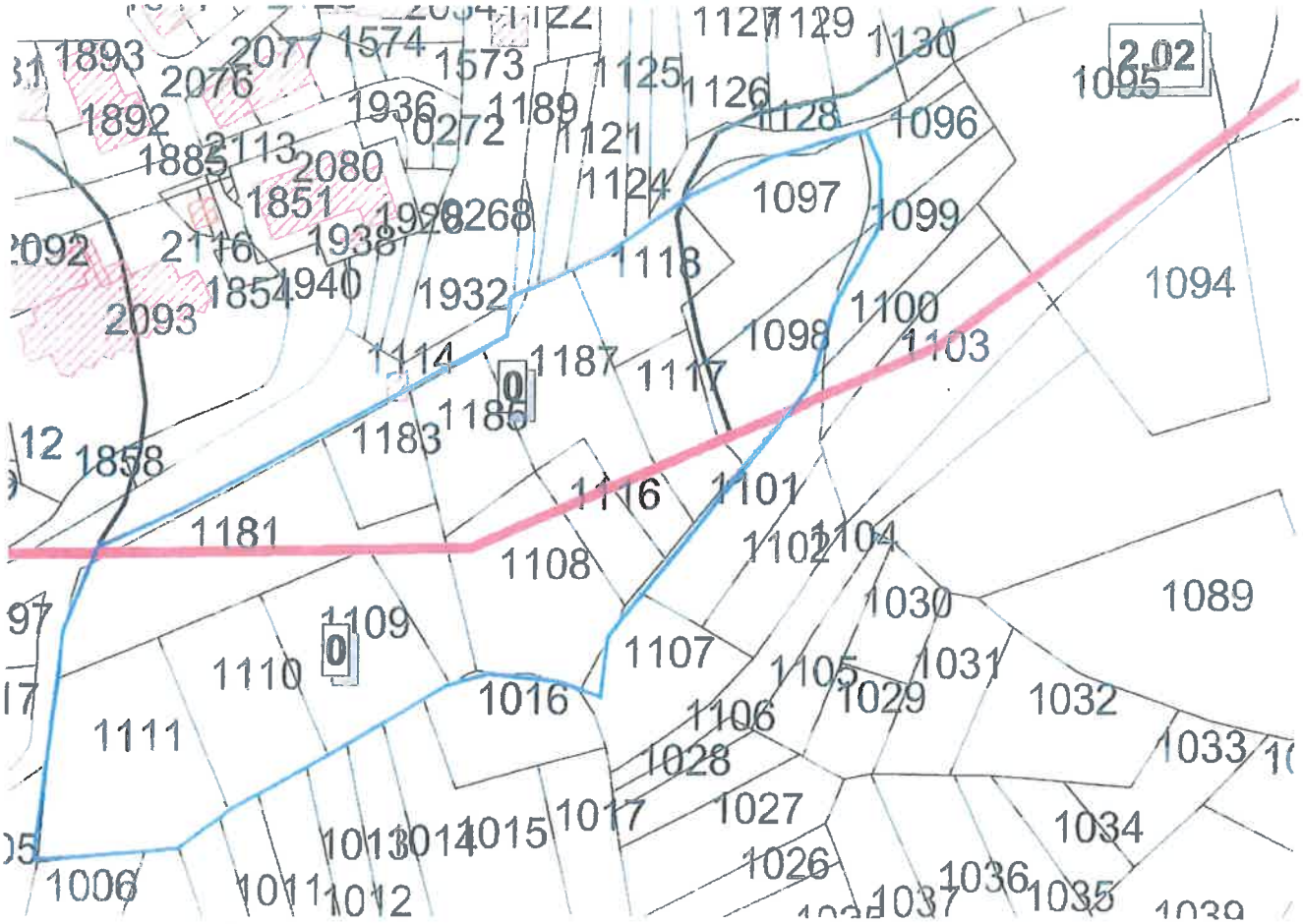
Plan au 1/1000 :

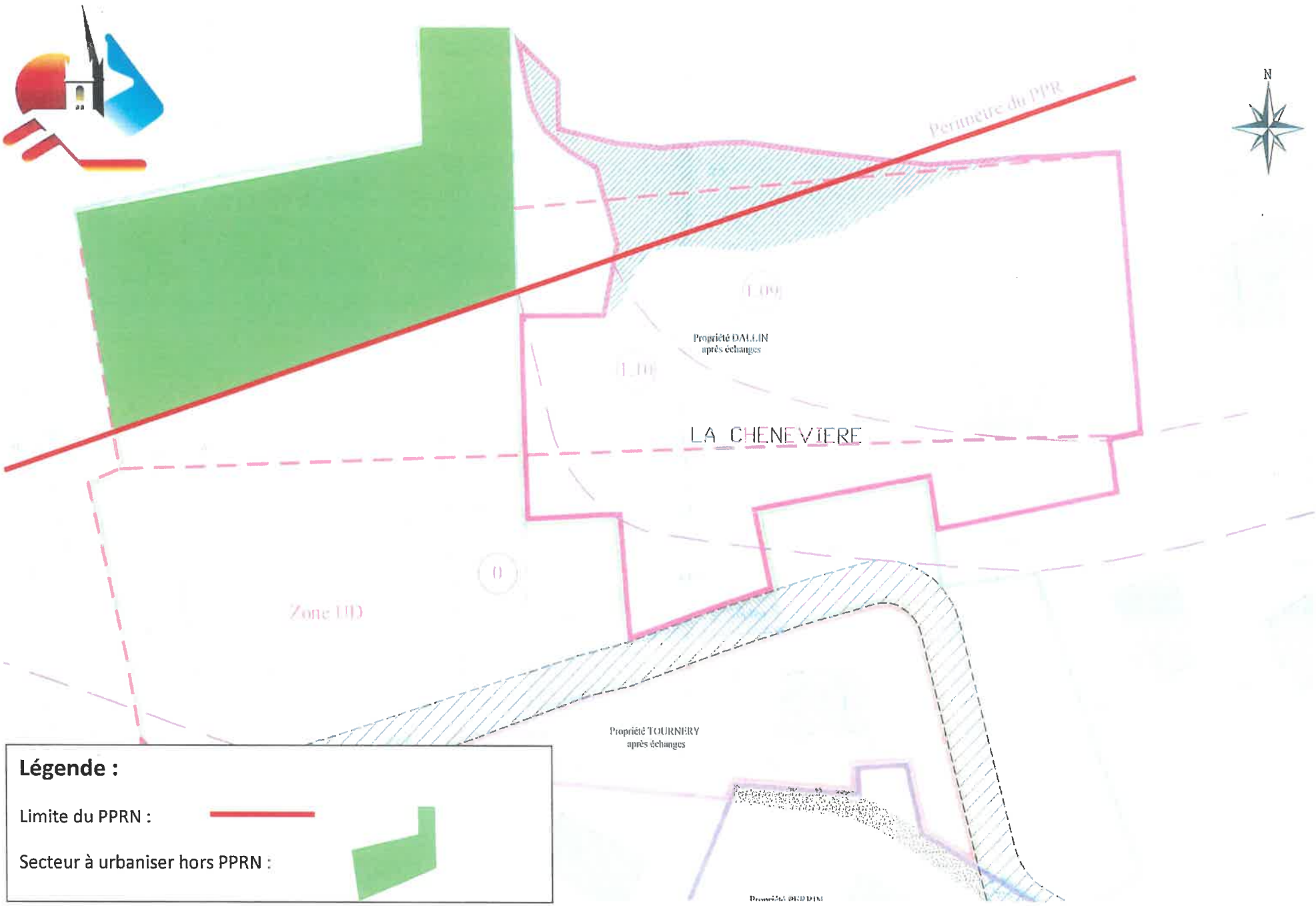


Secteur de Pissérieut

La zone « O » est constructible sans prescription particulière

Plan au 1/1000 :




N
Perimetre du PPR
Propriété DALLIN
après échanges
LA CHENEVIERE
Zone UD
Propriété TOURNERY
après échanges
Légende :
Limite du PPRN :
Secteur à urbaniser hors PPRN :